ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE ET REMISE EN ÉTAT DU LOGEMENT





LE LOCATAIRE transmet un courrier recommandé de demande de résiliation de bail pour quitter son logement.



LE GESTIONNAIRE LOCATIF accuse

réception par écrit et planifie les rendez-vous de visite conseil (VC) et d'état des lieux de sortie (EDLS) réalisé par le gestionnaire de secteur. En parallèle, il transmet au locataire la grille de vétusté, les accords collectifs et le barème des réparations locatives.

Définition de la grille de vétusté?

Elle détermine pour chaque équipement et composant du logement, une durée de vie théorique, un taux d'usure annuel qui intervient ou non après une période de franchise.





REMISE EN ÉTAT LOGEMENT



RELOCATION

LE GESTIONNAIRE ATTRIBUTION
recherche des candidats selon le contingent
du logement en vue d'un passage en
CALEOL.



Un standard en matière de remise en état

- La remise en état d'un logement comprend systématiquement a minima avant toute relocation chez HABITAT 77:
 - La réfection des pièces humides et sols (si nécessaire)
 - Les contrôles sécuritaires : électricité, qualigaz, etc.
 - Le nettoyage du logement

VISITE CONSEIL

LE GESTIONNAIRE DE SECTEUR réalise, dans les 15 jours, avec le locataire la visite conseil qui permet d'apprécier l'état du logement. Ce pré-état des lieux de sortie oriente le locataire sur les travaux qu'il doit réaliser pour éviter une facturation à la sortie.

L'appréciation de l'état du logement

La facturation liée aux réparations prend en compte la grille de vétusté. Cette dernière permet d'appliquer un coefficient en réduction du montant des réparations restant à la charge du locataire pour prendre en compte l'usure « naturelle » du logement.

LE GESTIONNAIRE DE SECTEUR commande les diagnostics obligatoires et peut anticiper les commandes de gros travaux aux entreprises pour la remise en état du logement.

EDLS

LE GESTIONNAIRE DE SECTEUR réalise l'État des Lieux de Sortie (EDLS) contradictoire et procède à la relève des compteurs en présence du locataire. En fin de visite, il signe conjointement le document recensant les constats définitifs.





LE LOCATAIRE, à l'issue de l'EDLS contradictoire, restitue les clés du logement y compris celles de la cave et de la boîte aux lettres ainsi que des annexes.

